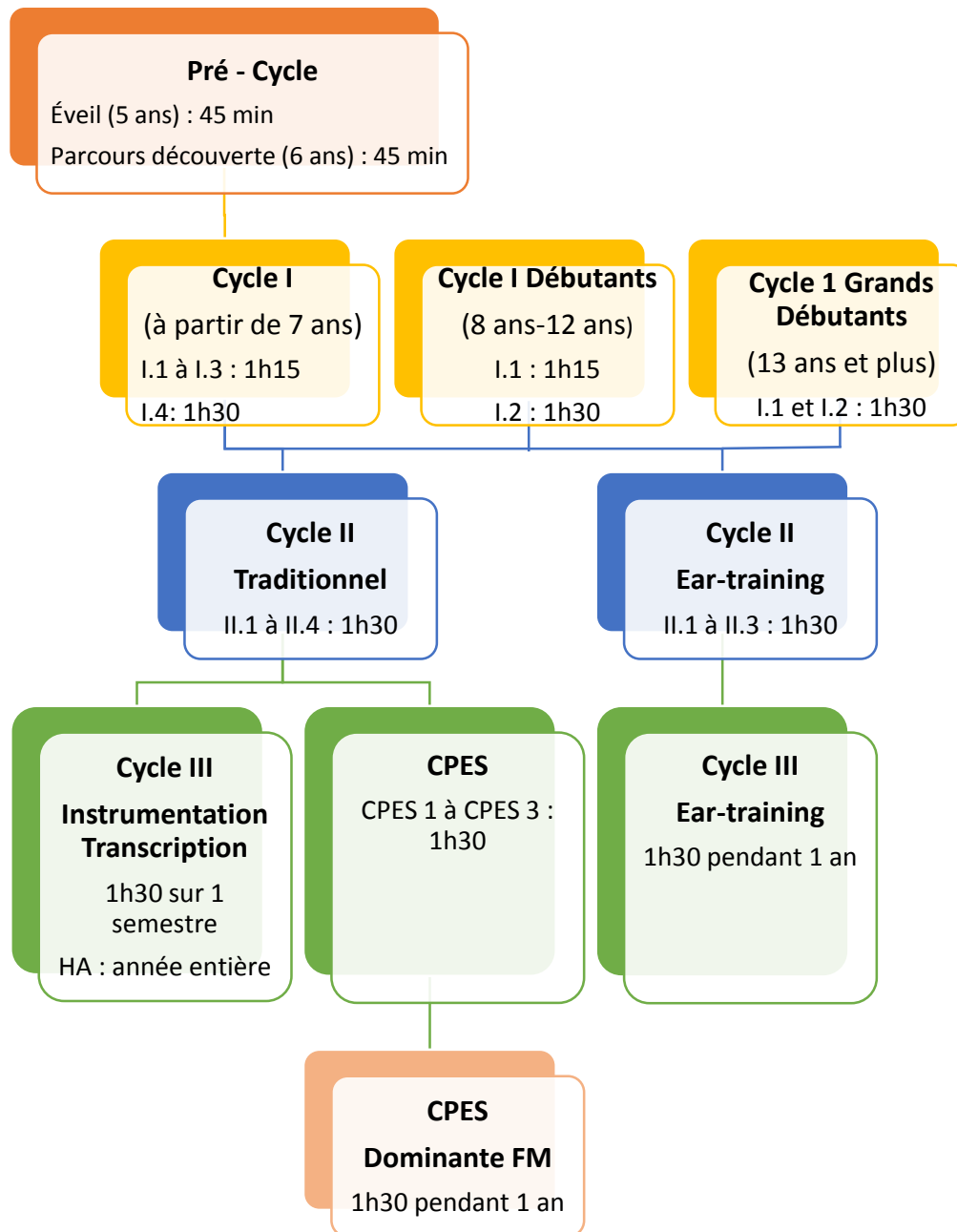


FORMATION MUSICALE

NOTICE PÉDAGOGIQUE



Le maintien de l'élève dans l'établissement est conditionné au respect des cursus. Tout élève absent à une audition, un concert ou un examen et non excusé pourra être exclu après avis des enseignants. Trois avertissements entraînent la radiation définitive.

Conservatoire (CRR)

Annecy // 10 Rue Jean-Jacques Rousseau / 04 50 33 87 18

Cran-Gevrier // 24 avenue Germain Perréard / 04 50 57 14 40

Seynod // 84 avenue des Neigeos / 04 50 63 52 52

www.crr.annecy.fr

CONDITIONS D'ACCÈS :

Les dates d'inscriptions et les tarifs sont disponibles sur le site internet du CRR d'Annecy et sur le *Guide des enseignements & des pratiques* de l'année scolaire en cours.

Les droits annuels de scolarité sont acquittés en 3 fois. Tout désistement de l'élève postérieur au 15 octobre engage le paiement intégral des frais de scolarité annuels

Le suivi d'une formation musicale est obligatoire dans chaque cursus diplômant au CRR. Cette dernière est d'ailleurs validée à chaque fin de cycles et compte dans l'obtention des différents diplômes (BEM, CEM CEC, ...). Il existe plusieurs types de cours adaptés aux élèves en fonction des disciplines choisies et de leur âge :

1. La formation musicale :

Cycles I (4 ans), II (4 ans), III (1 an), CPES Complémentaire (3 ans), CPES Dominante FM (1 an)

Cours collectif associé au cursus classique, cette formation est complémentaire à l'apprentissage de l'instrument ou du chant. Elle permet aux élèves de découvrir les multiples facettes du monde de la musique par le chant, la lecture, la mémorisation, la culture, le jeu instrumental, la créativité...

2. Formation Musicale Débutants - Grands débutants :

Un cursus spécifique est proposé aux débutants de 8 à 12 ans et à partir de 13 ans en cycle I, sur une durée de deux ans (au lieu de quatre).

3. L'ear training :

Cycles II (3ans) et III (1 an)

Associé au cursus musiques actuelles à partir du cycle II, ce cours vise à l'apprentissage de l'harmonie, des modes, ..., tout ce qui permet d'acquérir une autonomie dans le jeu collectif et pour apprendre les bases de l'improvisation (voir notice pédagogique jazz). Nécessité de valider la fin de cycle I au préalable.

4. La formation musicale danseurs :

Cycle I, II et CPES (1 an par cycle)

Cette formation, rattachée au département danse, s'adresse aux élèves danseurs. Découverte des différentes périodes de l'histoire de la musique, des principales formes musicales, acquérir des repères rythmiques, analyse de la structure des œuvres ..., tout ce qui permet au danseur de comprendre les clefs du langage musical pour l'aider dans sa pratique chorégraphique.

ELEVES NON DEBUTANTS :

Test d'entrée début septembre (en mai pour les HA).

Ce test permet de définir le niveau où l'élève sera le plus à même de progresser.

PRÉSENTATION DES ÉVALUATIONS DE FIN DE CYCLES :

Le CRR propose un cursus pédagogique fonctionnant par cycles en fonction de la progression propre à chaque élève, et sanctionnés par un examen. Le passage à l'intérieur de chaque cycle s'effectue sur contrôle continu.

Cycle I :

La fin de cycle est sanctionnée par un examen qui compte pour 40% et un contrôle continu pour 60 %

Cycle II :

L'Unité de Valeur FM du BEM est acquise après obtention d'une moyenne supérieure ou égale à 3/5 dans les 5 épreuves orales et les 3 épreuves écrites (détail sur demande auprès du service scolarité)

Cycle III amateur diplômant

Entrée automatique suite à l'obtention de l'UV d'instrument de fin de cycle II. Le Cycle III.1 est basé sur la transcription de pièces pour divers instruments. 1 semestre (1 an pour les élèves HA).

ou

Les classes préparatoires à l'enseignement supérieur (CPES)

(détails au dos de la notice)

Ouvertes aux élèves souhaitant s'engager dans une carrière professionnelle musique, danse, théâtre.

Entrée commune Arc Alpin sur examen devant jury extérieur en octobre ou juin de l'année précédente (en fonction des disciplines) : une prestation de 15 minutes, composée d'au moins deux œuvres, ou extraits d'œuvres, d'esthétiques différentes, dont une au moins doit être postérieure à 1950.



Ressources pédagogiques en ligne :

Une page dédiée à la Formation musicale est consultable sur le site internet du Conservatoire. Comportant différentes rubriques, elle est une base de travail pour les enseignants et les élèves.

Classe préparatoire à l'enseignement supérieur (CPES) :

DOMINANTE FORMATION MUSICALE

Durée de 2 à 4 ans – 750 heures

À l'entrée dans le cycle, le service scolarité ouvre un livret informatique sur la base du net du CRR, document que l'élève peut compléter et modifier par extranet tout au long de son parcours.

		heures			nombre années
		total	hebdo	an	
Module principal		346.50			
UE I.1	Formation musicale : audition et mémorisation, relevés, transposition, analyse auditive	198			cours d'1h30 à 3h, organisés sur 2 ou 4 ans
UE I.2	Pratique instrumentale ou vocale	66			cours réguliers, organisés sur 2, 3 ou 4 ans
UE 1.3	Pratiques collectives instrumentales ou vocales	49.50	1.5	49.5	1
UE I.4	Polyphonie vocale en petit ensemble	33	1	33	1
Module associé de pratique		99			
UE II.1	Technique vocale (si la voix n'est pas la pratique principale (1 heure de cours à 3 élèves)	16.5	0.5	16.5	1
UE II.2	Clavier complémentaire	16.5	0.5	16.5	1
UE II.3	Direction d'ensemble vocal	33.0	1	33	1
UE II.4	Groupe improvisation	33.0			cours réguliers ou projets ponctuels
Module associé d'écriture		330			
UE III.1	Écriture : Bases de l'harmonie et du contrepoint	99	1.5	49.5	2
UE III.2	Orchestration	49.5	1.5	49.5	1
UE III.3	Musique assistée par ordinateur (MAO)	33	1	33	1
UE III.4	Analyse et commentaire d'écoute	99	1.5	49.5	2
UE III.5	Cours complémentaire dans une discipline au choix	49.5			cours réguliers sur 1, 2 ou 3 ans
Information sur les formations et les métiers de la musique (1)		33			
TOTAL		809 h			

(1) comportant également une information sur la facture instrumentale et une présentation de l'environnement social, juridique et économique

L'étudiant sera obligé de présenter une entrée dans un établissement d'enseignement supérieur au plus tard lors de la troisième année du cursus.

Une attestation de fin d'études sera délivrée, détaillant les acquis de la formation suivie au CRR d'Annecy/Pays de Savoie. Un diplôme national est en cours de réflexion au ministère de la culture et devrait être proposé pour la rentrée 2020. Les modalités d'obtention seront alors communiquées à tous les étudiants.